

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **13 février 2017**

Décision n° **CP-2017-1430**

commune (s) : Jonage

objet : Restructuration du réseau d'assainissement - Rue Nationale (tranche ferme) et rue Neuve (tranche optionnelle) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 février 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 14 février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 13 février 2017**Décision n° CP-2017-1430**

objet : **Restructuration du réseau d'assainissement - Rue Nationale (tranche ferme) et rue Neuve (tranche optionnelle) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Présentation du projet de restructuration du réseau d'assainissement rue Nationale et rue Neuve à Jonage

Le réseau d'assainissement actuel de la rue Nationale à Jonage engendre des nuisances olfactives pour le voisinage et des débordements importants lors des épisodes pluvieux importants.

L'absence de pente est à l'origine des dysfonctionnements.

Pour remédier à ces dysfonctionnements pour les riverains et les personnels d'exploitation, des travaux de renforcement des réseaux existants sont nécessaires. Le projet a pour objectif un recalibrage de réseaux existants par le remplacement de canalisations actuelles.

Une autorisation totale de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement a été décidée pour ces travaux par délibération du Conseil n° 2016-1103 du 21 mars 2016, pour un montant de 600 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O5047.

Le présent dossier porte sur les travaux suivants :

1° - Pour la rue Nationale

- construction d'un collecteur circulaire de diamètre nominal (DN) 800 millimètres sur 302 mètres, de la rue Joannès Raclat à la rue des Combes,
- construction d'un collecteur circulaire de DN 400 millimètres sur 20 mètres, pour raccordement de la rue Neuve à la rue Nationale,
- construction de 3 cheminées de visite de DN 1000 millimètres sur la canalisation de DN 800,
- construction d'une cheminée d'accès accolée de DN 1000 millimètres au point de raccordement sur la canalisation T180 de la rue Joannès Raclat,
- reconstruction de 17 branchements (tuyau fibrociment, contenant des fibres amiantés).

2° - Pour la rue Neuve

- construction d'un collecteur circulaire de DN 400 millimètres sur environ 220 mètres,
- construction de 4 cheminées de visite de DN 1000 millimètres,
- raccordement de 12 branchements existants.

II - Présentation du marché relatif à la restructuration du réseau d'assainissement rue Nationale (tranche ferme) et rue Neuve (tranche optionnelle) à Jonage

Pour réaliser ce projet, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en vue de l'attribution du marché relatif aux travaux de la restructuration du réseau d'assainissement rue Nationale (tranche ferme) et rue Neuve (tranche optionnelle) à Jonage.

Le marché à attribuer est un marché à tranche optionnelle, conformément à l'article 77 du décret relatif aux marchés publics, décomposé comme suit :

Tranche ferme	Restructuration du réseau d'assainissement rue Nationale à Jonage
Tranche optionnelle	Restructuration du réseau d'assainissement rue Neuve à Jonage

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant de l'entité adjudicatrice, par décision du 9 janvier 2017, a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse du groupement d'entreprises Cholton/MDTP pour un montant de 393 624,28 € HT décomposée comme suit :

Tranche	Libellé de la tranche	Montant du marché
		€ HT
Tranche ferme	Restructuration du réseau d'assainissement rue Nationale à Jonage	311 097,75
Tranche optionnelle	Restructuration du réseau d'assainissement rue Neuve à Jonage	82 526,53

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la restructuration du réseau d'assainissement rue Nationale (tranche ferme) et rue Neuve (tranche optionnelle) à Jonage et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises CHOLTON/MDTP pour un montant de 393 624,28 € HT, décomposée comme suit :

Tranche	Libellé de la tranche	Montant du marché
		€ HT
Tranche ferme	Restructuration du réseau d'assainissement rue Nationale à Jonage	311 097,75
Tranche optionnelle	Restructuration du réseau d'assainissement rue Neuve à Jonage	82 526,53

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O5047 - Jonage rue Nationale, le 21 mars 2016 pour un montant de 600 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

3° - Le montant à payer au titre du présent marché sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2017 - compte 2315 - opération n° 2P19O5047.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 février 2017.